

Le Jour de deuil national : Pour se souvenir et rendre hommage

Charlottetown, le 25 avril 2025 – Tous les 28 avril, au Canada, nous nous souvenons des travailleuses et travailleurs que nous avons perdus en raison de blessures ou de maladies liées au travail à l'occasion du Jour de deuil national. Le Canada a été le premier pays à observer cette journée de deuil, qui est maintenant soulignée dans plus d'une centaine de pays.

« La mission de la CAT consiste à exercer un leadership dans l'instauration de lieux de travail sains et sécuritaires et à favoriser le rétablissement en cas de blessure, a affirmé Jim MacPhee, président de la Commission des accidents du travail (CAT). Le soutien aux familles des personnes qui ont perdu la vie à cause d'une blessure ou d'une maladie liée au travail fait également partie de sa mission. »

« Malheureusement, neuf Insulaires ont perdu la vie à la suite d'une blessure ou d'une maladie liée au travail en 2024, a annoncé Dan Campbell, directeur général de la CAT. Ces travailleuses et travailleurs ont laissé derrière des êtres chers, leur famille et des collègues dont la vie ne sera plus jamais la même. Nous devons nous souvenir de ces travailleuses et travailleurs et leur rendre hommage. Nous devons aussi continuer de travailler avec les employeurs pour veiller à ce que les milieux de travail insulaires aient la santé et la sécurité comme priorité absolue. Un décès en milieu de travail est toujours un décès de trop. »

Les décès liés au travail sont regroupés en deux catégories :

- Décès aigus – La conséquence de tragédies en milieu de travail. Il peut s'agir, par exemple, de décès dus à une chute, à une noyade ou à un impact, comme une collision avec un véhicule.
- Décès dus à une maladie chronique – La conséquence d'une exposition professionnelle entraînant une maladie chronique, un cancer professionnel ou d'autres troubles de santé.

Même si le taux global de blessures professionnelles à l'Île-du-Prince-Édouard connaît une baisse constante, le nombre de décès liés au travail survenus récemment est un dur rappel de l'importance des efforts continus de sécurité au travail.

« En ce jour, nos pensées et nos prières vont aux familles de personnes qui ont perdu la vie au travail. Nous nous souvenons d'elles et pleurons leur perte, a déclaré Carl Pursey, président de la PEI Federation of Labour. Nous devons continuer à travailler ensemble, maintenant plus que

jamais, pour rendre tous les lieux de travail plus sûrs afin qu'il n'y ait pas de blessures ou de décès. Un plus grand nombre d'inspections sont nécessaires dans tous les lieux de travail, pour faire en sorte que les travailleuses et travailleurs connaissent les procédures de sécurité. Il faut infliger des amendes ou des sanctions plus lourdes aux employeurs qui ne respectent pas les règles et qui permettent aux travailleuses et travailleurs de travailler de façon non sécuritaire. »

Les Insulaires peuvent montrer leur soutien pour le Jour de deuil national de nombreuses façons. Voici quelques options :

- Installer une [affiche du Jour de deuil national](#) dans le milieu de travail.
- Porter un autocollant du Jour de deuil national le 28 avril.
- Mettre les drapeaux en berne au travail.
- Observer une minute de silence.
- [Regarder la vidéo](#) sur le Jour de deuil national du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).
- Assister à la cérémonie organisée par la PEI Federation of Labour :
Cérémonie du Jour de deuil national
Lundi 28 avril 2025 à 19 h
St. Paul's Hall, 101, rue Prince, Charlottetown

Pour les données sur les décès en milieu de travail à l'Île-du-Prince-Édouard, consultez <https://bit.ly/3vVtDvt>.

La CAT est au service de plus de 6 790 employeurs et de plus de 92 300 travailleuses et travailleurs partout à l'Île-du-Prince-Édouard. Elle s'associe aux employeurs et aux travailleuses et travailleurs pour instaurer des lieux de travail sains et sécuritaires et favoriser le rétablissement en cas de blessure, grâce à l'application de la Workers Compensation Act (loi sur les accidents du travail) et de l'Occupational Health and Safety Act (loi sur la santé et la sécurité au travail). Les blessures graves et explosions en milieu de travail doivent être signalées à la ligne d'urgence de santé et de sécurité au travail, accessible 24 heures sur 24, au 902-628-7513.